

---

LONDRES – Réunion du GAC : présentation à la communauté de l'ICANN - Protection des noms géographiques dans les gTLD

Mercredi 25 juin 2014 – 09h00 à 10h00

ICANN – Londres, Angleterre

HEATHER DRYDEN:

Bonjour à tout le monde, bonjour à tous encore. Commençons notre séance d'aujourd'hui. Nous avons maintenant une séance avec la communauté au sujet des noms géographiques, des extensions géographiques. Pour vous donner un peu de contexte, nous avons au sein du GAC un groupe de travail qui s'occupe d'analyser les questions futures liées aux gTLD.

Il y a différents sous-groupes dans le cadre de ce groupe de travail dont l'un s'occupe d'analyser la question des noms de domaines et extensions géographiques. Ce matin, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour que ce sous-groupe puisse interagir avec la communauté et nous avons ici le responsable du groupe Olga Cavalli de l'Argentine, qui va s'occuper de conduire la séance de ce matin.

Il y a quelques documents, d'après ce que j'ai compris, pertinents pour cette séance et qui sont disponibles pour vous tous ou qui ont été publiés puisqu'il s'agit d'une interaction avec la communauté. J'espère donc que vous aurez ces documents sous les yeux pour pouvoir suivre la discussion.

Sur cela, je passe la parole à Olga.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

OLGA CAVALLI:

Merci beaucoup Madame la Président, bonjour à tous, je voudrais remercier les collègues du GAC et toute la communauté d'être venus pour cette présentation. J'apprécie vraiment cela.

L'un des buts, l'un des propos de cette présentation que nous voulions faire à Singapour, mais nous y avons manqué de temps. Je disais donc, l'un des propos de cette présentation est la réception de commentaires sur le document de base que je vais présenter maintenant. Je crois que le document est en ligne mais je ne suis pas sûre qu'il sera sur notre wiki ou s'il sera disponible pour le public.

Si vous n'avez pas le lien, nous pouvons vous le passer. Le document est encore à l'étape de développement, nous l'avons modifié plusieurs fois, surtout parce que nous avons tenu compte des commentaires des collègues du GAC. Nous voudrions maintenant avoir les commentaires de la communauté par rapport aux idées qui sont incluses dans le document.

Dans la dernière diapo, vous allez voir que j'avais quelques questions à poser à la communauté. J'accueillerais avec plaisir les commentaires sur les thèmes spécifiques ou les points spécifiques dont je parle parce que c'est très important pour pouvoir avancer.

Je commence avec la première diapo. En général, je vous parlerais du travail que fait ce groupe, je veux vous expliquer quels sont les contenus du nouveau document de base préliminaire. Nous allons le présenter à Singapour mais entre la réunion de Singapour et cette réunion, il y a eu

---

un événement important lié aux noms géographiques concernant la résolution du conseil d'administration de l'ICANN tenant compte de l'avis du GAC sur.amazon.

L'importance de cette décision est très grande pour les pays qui voulaient voir cette décision prise mais cette décision a été basée en même temps sur des documents que le conseil d'administration de l'ICANN avait demandés à des sources de recommandation, de conseil, des sources consultatives extérieures.

Nous avons revu des concepts et des notions très précieuses qui sont inclus sur le site web de l'ICANN et nous avons inclus certaines de ces notions dans nos documents. Le fait de ne pas avoir fait la présentation Singapour a eu un côté positif qui nous a permis de vous présenter un nouveau document plus complet par rapport au précédent.

Nous voudrions donc avoir vos commentaires à cet égard et nous voudrions définir les pas à suivre, parce que cela fait partie de la vie du GAC, du communiqué émis à Durban. Nous voudrions interagir avec d'autres membres de la communauté et avec l'ICANN pour voir si toutes ces idées que nous considérons pour protéger les noms géographiques dans la série des nouveaux gTLD pourraient être vraiment reflétées dans le document et être considérées à ce moment-là.

Dans cette prochaine diapositive, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, ce mandat pour notre groupe de travail vient du communiqué du GAC de Durban. J'y ai inclus le paragraphe, c'est simplement pour une référence, je ne le lirais pas. Ce paragraphe a été inclus après une discussion très longue que nous avons eue parce qu'il y avait des

---

candidatures demandées par certaines sociétés sur des noms géographiques pour être utilisés dans les nouveaux gTLD.

Il y a eu des candidatures qui ont été réitérées, d'autres sont encore discutées avec les candidats et pour d'autres on a demandé l'avis du GAC et le conseil d'administration a respecté les avis que nous avons donné.

Mais nous avons prévu que l'utilisation de ces noms géographiques pour les nouveaux gTLD pouvait poser des problèmes ou des incertitudes pour les entreprises et pour les pays. Nous avons posé la possibilité d'améliorer ces règles pour des prochaines séries, c'est ce dont nous avons parlé dans le communiqué de Durban et sur quoi nous continuons à travailler.

Le document de base a été préparé par l'Argentine qui conduit ce groupe de travail, ce sous-groupe de travail et il a été diffusé parmi les pays membres du groupe de travail. Nous en avons accueilli les commentaires, nous avons travaillé à Singapour, nous avons reçu des commentaires de tous les membres du GAC qui ont été inclus dans le document. Nous avons ajouté d'autres concepts qui ont été utilisés par le conseil d'administration de l'ICANN pour résoudre et pour tenir compte de l'avis du GAC sur.amazon. Si vous avez des questions, vous pouvez m'interrompre ou lever la main, je vais vous expliquer ce qu'il faut.

Je crois que vous avez reçu des copies de ce document, il n'est pas très long, c'est celui qui a été distribué, qui est devant vous sur vos tables. Une partie des antécédents, des documents précédents parlant de

---

noms géographiques, il y en a qui sont déjà inclus dans le guide de candidature.

Il y a ensuite une référence à la différence entre les marques commerciales et les nouveaux gTLD. C'est ici que nous avons inclus l'analyse du document de l'avis des experts demandé par le conseil d'administration de l'ICANN par rapport à .amazon.

Pour éviter l'utilisation abusive des noms géographique par les nouveaux gTLD, nous avons proposé certaines orientations au niveau national et régional. La nouveauté de ce document, c'est justement que nous avons pensé à développer des lignes directrices pour les meilleurs pratiques.

Je voudrais remercier .berlin et en particulier Dirk Krischenowski, parce que nous avons eu des conversations avec eux et elles étaient très intéressantes. Dirk m'a contacté en 2007 lorsque j'étais la représentante de l'Argentine au GAC parce qu'il pensait que nous parlions ici d'une petite ville, Berlin, au Nord de l'Argentine et cela m'a étonné. Alors il voulait inclure toutes les villes appelées Berlin dans ce projet. Il avait un nouveau gTLD très réussi et je crois qu'il a fait vraiment un travail excellent en faisant des recherches préalables. Quelles étaient les villes ayant le même nom pouvant susciter des conflits dans son projet?

Cela m'a donné des idées et une de ces idées consistait en un document lié à des lignes directrices sur les meilleures pratiques demandées par tous les pays de manière à ce que tous les candidats à un nouveau gTLD considèrent toutes ces possibilités.

---

Voilà dans une version précédente. Il y a un guide perfectionné, suggéré, du guide de candidature, nous ne savons pas honnêtement si nous allons avoir le même guide de candidature ou d'autres documents pertinents pour pouvoir établir la nouvelle série des nouveaux gTLD. Mais, au cas où il s'agirait de quelque chose de semblable au guide de candidature, nous avons développé un texte qui améliore le préalable.

Bien sûr, nous accueillerons avec plaisir vos commentaires sur la manière dont nous devons avancer.

Prochaine diapo, dans l'analyse des documents considérés par le conseil d'administration de l'ICANN concernant l'avis du GAC sur.amazon, il y avait des paragraphes intéressants sur la discussion sur les marques commerciales et les nouveaux gTLD.

Nous en avons vu quelques uns que je souligne ici, mais si le thème vous intéresse, je vous suggère de lire le document. Vous avez ici un lien, une note en bas de page dans le document que nous avons préparé, vous pouvez le réviser, ce texte, ce document est assez long mais vous pouvez le lire assez bien, assez rapidement puisqu'il est très bien structuré.

Ce qu'il dit, je vais le lire parce que c'est intéressant. L'un des paragraphe dit que pour les droits de priorité intellectuelle est comme toute les propriétés un droit d'exclusion de tiers et dans ce cas particulier un cas d'exclusion de tiers non autorisé à la portée de la protection accordée par la loi au propriétaire de droit intellectuel.

---

Il est contraignant pour les tierces parties, un droit de propriété intellectuelle ne permet jamais à son propriétaire le droit d'utiliser la matière de son propre nom. C'est-à-dire que la marque commerciale ne permet pas l'usage à d'autres fins.

Ce texte est intéressant, si un droit de propriété intellectuelle n'accorde pas à son propriétaire un droit d'utiliser la matière en question intangible, le droit lui accorde le caractère de titulaire de cette propriété qui est toujours contraignante pour des tiers non autorisés.

Mais, à moins d'une mauvaise interprétation de la notion de propriété intellectuelle, la possibilité d'exploiter l'objet de sa propriété dans n'importe quelle circonstance. Nous avons donc ici un gTLD et d'autres circonstances différentes de celles qui sont définies par les réglementations locales sur les marques commerciales.

Un autre paragraphe que nous avons estimé important, il en va de même pour les propriétaires de marques commerciales. Le propriétaire ne peut pas invoquer ce droit pour l'utilisation d'un signe ou comme l'utilisation particulière du signe comme par exemple les nouveaux gTLD.

Ces concepts sont assez semblables à ceux de l'objection présentée par l'Argentine contre la candidature de.patagonia qui a été traitée à la chambre internationale du commerce et qui a fait partie des alertes précoces. De l'avis du GAC, que notre pays ainsi que le Chili et d'autres pays, nous avons soutenu.

---

Il y a eu à ce moment-là des doutes mais je crois que ce texte nous permet d'être plus certains par rapport à notre position, une position que nous avons utilisée pour défendre nos noms géographiques.

Maintenant, dans la prochaine diapo, nous avons maintenant la question des listes. Avons-nous des listes? Non. Dans le document précédent, si vous vous souvenez de ce que j'ai présenté dans la réunion de Singapour du GAC et c'était mon idée, je dois l'admettre, nous voulions avoir un ensemble de sites web où il y aurait les noms de géographique de référence des noms géographiques et les commentaires que j'ai reçu des collègues et des membres de la communauté, ce sont des concepts que j'ai pris du document. Ils ne sont pas là, mais l'idée d'avoir une liste de liens ou de sites web mentionnant des noms géographiques pertinents n'est pas incluse.

Ceux qui sont inclus dans le guide de candidature étaient objectifs par rapport à cette liste mais ils étaient en quelque sorte peu clairs parce que les candidats pensaient que les noms qui n'étaient pas inclus sur cette liste étaient disponibles en tout et pour tout.

Il fallait donc passer par le processus de l'avis du GAC, les alertes précoces, l'incertitude s'accroissait et cela posait davantage de problèmes dans le processus, dans tout le processus. Les listes qui pourraient être incluses dans tout autre document à venir ne devrait être considérées que comme une référence générale.

Les documents doivent aussi tenir compte des droits des gouvernements de s'opposer à la délégation d'un nouveau gTLD, même lorsque ceux-ci ne sont pas inclus dans cette liste. Nous avons essayé

---

d'établir une étape clef avant qu'une candidature pour un nouveau gTLD ne soit présentée. C'est l'étape du dialogue.

Nous pensons que ce dialogue entre le candidat et le pays, nous sommes convaincus que si ce dialogue se produit, nous aurons beaucoup plus d'histoires réussies que celles que nous avons jusqu'ici, mais ça n'a pas été le cas ici.

Nous n'avons pas le temps pour en discuter maintenant mais nous croyons que le dialogue et un contact précoce avec les autorités nationales, régionales, sous-régionales est la bonne voie pour aller de l'avant et pour réduire le degré d'incertitude.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre? Le document approfondit aussi le travail sur l'idée de la diffusion que l'ICANN doit mettre en place, c'est quelque chose dont on a beaucoup parlé, la sensibilisation en Amérique Latine et en Afrique sur le processus des nouveaux gTLD. C'est une sensibilisation qui est très faible, il y a beaucoup de pays, beaucoup de sociétés commerciales qui ne sont pas au courant de ce processus et nous en voyons les conséquences maintenant.

L'ICANN doit faire des efforts spéciaux pour parvenir à des régions qui ne sont pas aussi présentes dans ce processus, qui ne le comprennent pas bien et qui ne comprennent pas bien toutes les implications des nouveaux gTLD et des nouvelles séries de nouveaux gTLD.

Voilà quelques mesures que nous proposons dans ce document. Bien sûr, vos commentaires seront les bienvenus ainsi que sur d'autres concepts dont j'ai parlé.

---

Si vous considérez la liste ISO 3166-2, vous allez voir que l'Argentine a 23 provinces et la capitale du pays qui est dans cette liste mais on n'y voit pas les sous-régions, nous avons le Nord-Ouest, la Patagonie, la Mésopotamie, Cuyo, etc. il y a plusieurs régions qui n'apparaissent pas dans la liste mais d'autres pays ont des régions et ils ont mis ces régions dans la liste.

Alors, vous pouvez voir cela dans la liste qui est en ligne. Au niveau national, vous pouvez avoir recours à l'autorité compétente liée à l'ISO et élargir cette liste. Nous travaillons là-dessus pour faire cela en Argentine. Ce n'est pas un processus simple, cela prend du temps et c'est un commentaire que ma collègue du Pérou a fait.

Nous n'avons pas de garantie sur le succès de cet effort mais il faut quand même le faire. Cela en vaut la peine. Toute cette sensibilisation, cette diffusion à propos de l'ICANN aussi doit avoir lieu au niveau local et régional. Rappelons-nous que maintenant l'ICANN a davantage de bureaux de liaison partout dans le monde, elle a un personnel dédié parlant la langue de la région.

Les efforts de sensibilisation et de diffusion devraient être plus faciles à mener dans ces conditions-là. Voilà la nouvelle idée qui apparaît dans le document, pensons aux meilleures pratiques, aux lignes directrices générales sur les meilleures pratiques que les candidats doivent enfin considérer et qui est-ce qui devrait développer ces lignes générales sur les meilleures pratiques?

Moi, je propose que ce soit le GAC avec d'autres unités constitutives, ce serait très bien de faire ce travail avec d'autres membres de la

---

communauté dans un groupe réunissant différentes unités constitutives et maintenant nous devons voir d'une façon très générale, ce qu'il faudrait avoir dans ces lignes directrices.

Le candidat devrait faire une recherche préalable sur les différents sens ou significations de la chaîne de caractères qu'ils demandent. Si vous écrivez Patagonia sur Wikipédia ou sur Google, la première chose que vous verrez sur Wikipédia c'est que la région Sud de l'Argentine, donc on fait cette vérification pour Spa. La définition de Spa sur Wikipédia mentionne très spécifiquement la ville belge ainsi que la notion de cet espace où l'on peut aller se descendre.

Mais, la première définition de Google pour Spa c'est la définition de la ville. Il faudrait donc que les candidats fassent une recherche préalable et même lorsqu'il s'agit de différentes langues, parce que c'était l'une des discussions qui se posait par rapport à amazon, si c'est amazonie, amazonia, amazon ou quoi que ce soit.

Mais la notion est toujours la même quelle que soit la langue, donc la notion est la même. Il faut toujours faire pour toutes les régions, sous-régions, etc. il faut faire des consultations avec les autorités pertinentes. Pour Patagonie, par exemple, il y a six provinces incluses dans la région du Sud de l'Argentine.

La prochaine diapo s'il vous plait, nous croyons aussi que l'ICANN devrait suivre ces lignes directrices de meilleures pratiques, renforcer ses efforts pour la diffusion et la sensibilisation extérieure. Il faut qu'il y ait un processus clair permettant au gouvernement de soulever les

---

questions liées à des noms de territoires ou des noms géographiques lors des nouvelles séries des TLD.

Nous espérons que les gouvernements et les candidats se mettront d'accord sur les TLS pour lesquels ils présentent la candidature. On adopte les principes du droit international, c'est un commentaire de ma collègue du Pérou, et nous estimons qu'il faut l'inclure dans le document.

C'est aussi une notion que j'ai prise d'autres documents de la communauté, l'inclusion d'un processus de pré-évaluation ou de révision préalable. Cela peut sembler bizarre pour certains candidats mais ça fait partie du processus. La seule chose que je fais, c'est tout simplement vous présenter l'idée pour voir quelles sont vos réactions, une pré-évaluation ou une révision préalable, cette notion.

Bien sûr, certaines entreprises veulent conserver l'idée avec un caractère secret parce que je comprends que cela peut avoir une certaine valeur pour cette organisation mais elles pourraient être incluses. Ce texte figurait déjà dans la version préalable du document, c'était une proposition faite par nos collègues chiliens et elle a fait l'objet de l'accord de tout le groupe de travail et du GAC en général.

Nous ne savons pas quel sera le nouveau guide de candidature mais s'il ressemblait à celui que nous avons maintenant, c'est un texte qui améliore le texte précédent parce qu'on y mentionne les noms géographiques, on souligne le fait que les principes de 2007 du GAC liés aux nouveaux gTLD, il faut en tenir compte.

---

Je ne dirais pas ils font référence, mais dans le document préliminaire, vous avez un lien qui vous permet d'accéder à ce document et c'est quelque chose qui a été déjà émis ou énuméré dans la réunion de Lisbonne de 2007. Il y a aussi un texte ajouté à une partie du guide de candidature où l'on dit ce que nous avons dit tout à l'heure.

Au cas où il y aurait des doutes, le candidat devrait consulter les gouvernements et les autorités publiques pertinents pour obtenir leur autorisation ou leur manque d'objection avant de présenter leur candidature pour éviter des objections subséquentes et pour éviter à l'avance des ambiguïtés concernant des exigences. Nous savons qu'il y a la des problèmes concernant le temps, l'argent, les ressources humaines, commencer un processus qui est incertain n'est bon pour personne.

Je finis donc presque sur cette image. Nous avons un mandat du GAC, venant du communiqué de Durban, nous avons développé ce document et nous l'avons amélioré, modifié, élargi, sur la base des commentaires que nous avons reçus de l'ICANN, de la communauté et du GAC.

Nous devrions donc dire maintenant si nous avons besoin de modifier les documents pertinents ou le guide de candidature pour les prochaines séries. Comment faire pour établir les meilleures pratiques pour les nouveaux noms géographiques concernant les nouveaux gTLD? Comment pouvons-nous avoir des procédures de résolution de litiges neutres qui soient efficaces en fonction de leur coût pour les gouvernements et pour les futures controverses liées aux noms géographiques?

---

Les commentaires que j'ai reçus dans cette réunion c'est que le droit international doit être respecté. Milagros merci pour ce que tu as dit parce que cela nous aide à améliorer notre document par le texte que tu nous présenté.

Il faut tenir compte aussi des règles d'UDRP et ce que le comité consultatif sur les ART a dit. Je fais partie de ces groupes et je peux donc vous raconter un peu ce qu'il se passe là. Je recevrais vos commentaires sur ce document en général avec plaisir.

Si vous pensez qu'il y a des choses qui ne sont pas bonnes ou des choses qui pourraient être améliorées, vous me le dites, vous ne pouvez pas voir là?

Les deux ou trois mots que vous ne pouvez pas lire concernent justement la liste. Avons-nous besoin d'une liste? Est-ce qu'elles sont bonnes ou mauvaises les listes? Elles sont objectives? Elles vont limiter les choses? Elles vont susciter des confusions? Est-ce que nous devons avoir davantage de listes? Ou devons-nous laisser de côté ces listes? Nous attendons des commentaires à cet égard ici.

Comment? Quel est notre sentiment sur les normes et les meilleures pratiques? C'est une bonne idée? Une mauvaise? Avons-nous des préférences? Nous pouvons accueillir d'autres idées sur des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs et qui fonctionnent bien.

Est-ce que vous êtes d'accord pour avoir un groupe de travail transversal? Je ne sais pas si cela se fait avec les comités consultatifs, avec les organisations de soutien, si cela peut améliorer nos efforts.

---

Comment pouvons-nous faire pour contacter l'ICANN parce que le mandat du GAC dit que le GAC doit travailler avec l'ICANN mais qui dans le cadre de l'ICANN? Parlons-nous du conseil d'administration? Du personnel? Qui dans le groupe du personnel sera le contact?

Nous avons certaines idées de base que nous pouvons partager, quand la prochaine série aura-t-elle lieu? Je me suis entretenue ces derniers jours, on parle de 2020, de l'année prochaine, un an, deux mois, trois mois. Alors comment allons-nous de l'avant?

Dans ce document, je n'ai pas inclus un problème qui va apparaître, parce que maintenant que nous avons une base de connaissance, nous pouvons savoir ce qu'il va se passer avec l'utilisation de noms géographiques au second niveau.

Cela sera un problème à court terme, on l'inclut dans le document ou pas? Je vais m'arrêter-là et je vais entendre vos commentaires. Merci beaucoup de votre attention

HEATHER DRYDEN:

Je peux vous aider?

OLGA CAVALLI:

Moi je peux prendre les commentaires si vous voulez.

Merci Madame la Présidente, je vais faire donc une liste.

---

ITALIE:

En premier lieu, je veux vous féliciter de votre excellent travail et il faut mentionner que c'est un grand pas en avant pour la protection des noms géographiques et ça il faut l'inclure dans notre communiqué, aucun doute.

Je voulais faire quelques commentaires.

En premier lieu, ce n'est pas LA solution parce qu'il ne peut pas y avoir une solution unique pour résoudre le problème des noms géographiques, parce que le nombre de noms géographiques reconnus n'est pas défini.

Dans tous les cas, c'est un chiffre qui se multiplie si l'on considère les communautés relativement petites, mais cette idée d'apprendre de l'expérience de cette série de nouveaux gTLD, alors préparer le terrain pour la prochaine série, c'est très important.

A mon avis, la série suivante n'aura pas lieu avant quatre ans à partir de maintenant, mais dans tous les cas et avec l'aide de documents comme celui-ci, nous pouvons aussi définir les meilleures pratiques pour des cas qui pourraient apparaître pendant cette série. En outre, si nous pensons au niveau juridique de protection, même le cyberspace, l'espace réel, savoir la valeur des noms au sein de l'Internet aura aussi des conséquences dans le monde réel et voici un aspect important.

Je vais vous donner un exemple, nous avons beaucoup appris de questions comme Patagonia et Amazon, quelqu'un au ministère des affaires étrangères m'a dit « pourquoi l'Argentine et le Chili n'ont pas

---

présenté une objection dans les années 70 lorsque le nom de la société Patagonia a été créé? ».

Si nous continuons avec ça dans l'avenir, il y aura peut-être des cas comme celui-ci qui pourront être évités à moins qu'il n'existe un accord dans le monde réel avec la société qui veut avoir justement le nom d'une région géographique.

Un autre exemple, c'est que dans cette série, par exemple, Mont Blanc. Mont Blanc, c'est une marque de style très bien connue mais c'est la montagne la plus haute de l'Europe entre l'Italie et la France et il n'y a pas eu d'objection, alors je ne crois pas que la société ait consulté la communauté locale avant de présenter sa candidature et si la communauté locale n'a pas pensé à déposer des objections, on pourrait l'avoir fait du côté français je crois parce qu'en Italie, ça s'appelle Monte Bianco ce qui est différent mais ce n'est qu'un exemple.

Pour vous montrer comment il faut progresser de la meilleure manière possible parce que, j'insiste, ce n'est pas la solution.

OLGA CAVALLI:

Je vais faire deux commentaires avant de passer la parole à d'autres collègues.

Comme madame la présidente à dit, il s'agit d'une session pour le GAC et pour la communauté, alors je demande à nos collègues d'être brefs pour que les autres membres de la communauté puissent prendre la parole. Je vais répondre à votre commentaire sur.patagonia.

---

Patagonia a un.com qui est bien, patagonia est une marque qui est enregistrée selon la législation Argentine des marques et brevets. Patagonia.com.ar, c'est quelque chose qui appartient à la région. Dans ce cas, on a une marque et un nom de domaine qui veulent devenir un TLD et c'est quelque chose de différent.

Merci Stefano, j'ai Milagros et nous avons besoin d'un peu de temps pour la communauté aussi.

PÉROU:

Je vais parler en Espagnol. En premier lieu, je voudrais signaler que je suis d'accord avec les propos de Stefano, deuxièmement, je suis d'accord avec ce qu'il dit parce qu'effectivement la rédaction d'une modification du guide de candidature sur cette question ne peut pas être épuisée en elle-même.

La nature de la question nous demande de laisser une porte ouverte au développement futur dans des forums comme WIPO ou d'autres.

Je propose que cette idée soit incluse dans la rédaction des modifications introduites et il faut être flexibles et considérer qu'il s'agit d'une question qui est en développement, qui s'alimente constamment de nouveaux progrès issus des forums concernés.

OLGA CAVALLI:

Merci Milagros, la Norvège maintenant.

---

NORVEGE:

Merci de votre travail, du travail de l'Argentine, un grand travail.

En termes généraux, nous ne croyons pas qu'il faudrait faire des listes. Si nous parlons de la liste ISO, l'objectif de la liste ISO, c'est d'avoir une norme de codes alphanumériques uniques.

Alors, dans le système ISO, il n'est pas acceptable d'introduire des milliers de noms géographiques, je crois que la liste ISO est en dehors du GAC et c'est un système qui a été créé à d'autres fins. Mais, on est d'accord du fait que nous n'avons pas eu la meilleure expérience dans le passé par rapport aux noms géographiques.

Je crois que cela était très important pour les gouvernements et que la seule solution, c'est de rédiger un texte plus général, plus puissant pour protéger les noms qu'on ne peut pas prévoir en ce moment, les noms qui deviendront important pour les différents pays.

Ce sont des méthodes de travail, il faut avoir les ressources pour faire la liste et nous trouvons que ce n'est pas une bonne idée.

OLGA CAVALLI:

Pardon, je lisais la transcription parce que je n'entends pas très bien d'ici.

Quelqu'un à la gauche de la salle, je crois qu'il y a des micros mobiles. Je vous demande de vous présenter et de dire d'où est-ce que vous venez.

---

CLARK LACKERT:

Merci, je m'appelle Clark Lackert, je suis avocat international de New York, merci de m'avoir donné la parole.

Je recommande le premier point de la liste qui parle du droit international.

Un orateur qui m'a précédé m'a dit que les indicateurs géographiques sont discutés de plus en plus et ils sont de plus en plus réglementés. Dans l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle, dans l'organisation mondiale du commerce, il y a des articles dans le monde entier qui ont trait aux lieux géographiques et la proposition actuelle doit tenir compte des traités, des réglementations et de tout ce qui est écrit par rapport à cette question.

Je peux vous dire aussi comme avocat en droit international que le professeur Pasa, et cela a été cité dans ce document, quelle est son opinion. Je ne crois pas qu'une seule personne puisse avoir le droit d'utiliser un droit exclusif pour faire la publicité pour des noms de domaines ou pour un marché en particulier.

Je crois qu'il faut que ceci soit plus vaste, si on parle de noms géographiques et nous voulons que tous les noms géographiques soient protégés, ceci va avoir un impact sur l'écosystème des noms de domaines dont on a parlé lors de cette réunion.

Nous avons beaucoup parlé aussi de l'état de droit, voilà pourquoi je fais mention à cela, il faut y revenir et il ne faut pas trop agrandir cette liste de noms géographiques parce que les noms géographiques sont protégés par les droits de l'homme, par le droit des peuples

---

autochtones, par les droits de la propriété intellectuelle dans les principaux forums qui parlent d'indicateurs géographiques, des nominations d'origine protégée et des marques commerciales bien entendu et d'autres types de droits existants ; outre les différents droits ayant trait à la protection par exemple du vin et d'autres réglementations locales, quand à l'activité viticole.

Ce document a été élargi de manière significative pour inclure différents points de vue et à l'heure actuelle, le système des noms géographiques peut commencer à manipuler autrement les nouveaux gTLD.

Il faut tenir compte de ce qu'il se passe et de ce que l'on va inclure dans le prochain guide de candidature pour que l'équilibre soit approprié.

IRAN:

Merci, bonjour.

Je crois que nous avons très peu de temps disponible, il y a beaucoup de questions. La question la plus importante, c'est peut-être après avoir exprimé notre reconnaissance du travail réalisé, peut-être pourrait-on continuer à développer en premier lieu les questions que vous-mêmes vous vous êtes posées et puis les transmettre à nos collègues pour qu'ils nous répondent.

Une des questions importantes que je tiens à signaler, c'est qu'au début de votre présentation, vous avez parlé d'un type de définition sur le domaine et sur la portée de la propriété intellectuelle.

---

Voici une question vraiment délicate, avant de décrire quelque chose il faut consulter beaucoup d'autres organisations spécialisées dans la question, je vous remercie.

OLGA CAVALLI: Merci l'Iran, maintenant le Mexique.

MEXIQUE: Merci Olga, bonjour à tous mes collègues.

Merci du document que vous avez présenté. Le Mexique croit que c'est une bonne approche pour voir comment on peut appliquer les principes adoptés en 2007, notamment pour améliorer la protection des noms géographiques qui comme vous l'avez mentionné, cela ne s'agit pas seulement des marques commerciales, mais on parle des droits de la propriété intellectuelle, des aspects culturels, etc.

Le Mexique cherche un accord avec les candidats qui souhaitent utiliser une chaîne de caractères pouvant être sensible pour les communautés nationales ou régionales. Je crois qu'il est nécessaire de continuer à travailler dans cette direction pour pouvoir les inclure dans les futures séries des gTLD.

Encore une fois, merci Olga de l'excellent travail effectué.

OLGA CAVALLI: Merci beaucoup, qui a demandé la parole ici?

EBERHARD BLOCHER:

J'ai une petite entreprise en Allemagne et j'ai une question sur les noms géographiques au second niveau que vous avez mentionné parce que ceci pourrait être un problème aussi.

Je voudrais savoir s'il y a eu des débats ou des discussions au sein du GAC, non seulement sur les nouveaux gTLD, mais sur les gTLD actuels.

Olga, vous avez mentionné qu'il y a eu de bonnes pratiques qui ont évolué, par exemple.berlin il y a quelques années et j'ai fait une recherche sur Internet et il y a quelque chose qui s'appelle berlin.com et qui n'a aucune relation avec la ville de Berlin. Je sais que ceci est débattu depuis longtemps mais c'est peut-être le moment d'avoir un nouveau guide de candidature pour inclure cela et pour voir comment analyser les noms secondaires dans les nouveaux gTLD.

OLGA CAVALLI:

J'ai une partie de la réponse, c'est que la protection au second niveau est incluse dans les documents du GAC de 2007 sur les nouveaux gTLD et nous avons mené quelques débats. Je n'ai pas maintenant toute l'information en tête, mais je crois que dans le dernier communiqué, il y a quelque chose qui mentionne la question. Je peux obtenir d'informations si vous voulez. Je suis tout à fait d'accord, il faut bien tenir compte de ce que vous avez mentionné parce que ceci va apparaître avec les nouveaux gTLD et avec les TLD existants.

Merci beaucoup, peut-être qu'on pourra se mettre en contact pour pouvoir progresser, merci beaucoup.

---

Maintenant, la Belgique.

BELGIQUE:

Merci Olga, je parlerais Français.

Je voudrais féliciter l'Argentine et en particulier Olga pour la qualité de ce travail qui est très important et pour lequel nous avons insisté depuis maintenant le GAC de Pékin.

Je voudrais dire que la Belgique soutient entièrement ce rapport, je pense que nous devons être particulièrement clairs dans nos recommandations à l'ICANN afin d'éviter toute interprétation contradictoire.

Ainsi, en ce qui concerne les noms géographiques, la Belgique estime qu'il faut l'accord des autorités locales. Dès lors, une application qui n'a pas joint l'accord des autorités locales, ne devrait purement et simplement pas être retenu.

Personne ne veut que le nom d'une ville de son pays ne soit utilisé pour des activités illicites ou pour des activités par exemple qui porteraient atteinte à son image comme la pornographie.

Quand au.spa que Olga évoquait et à juste titre, qui est référence sur Google comme la référence à la ville de Spa, j'ai encore l'espoir que l'intérêt public exprimé par le gouvernement belge primera sur l'intérêt économique, mais c'est un très bon exemple de la nécessité de fixer des règles claires et ce afin d'éviter des procédures judiciaires par la suite, longues et coûteuses pour tout le monde. Merci.

OLGA CAVALLI:                      Merci la Belgique, le Royaume-Uni maintenant.

ROYAUME-UNI:                      Merci Olga, merci d'avoir fait ce travail si important. Il faut apprendre de l'expérience et explorer la manière dont nous pourrions être plus performants pour toutes les parties intéressées.

Je veux faire une observation. Le nombre de marques ayant fait l'objet de candidatures lors de la première série a été plus important que celui auquel on s'attendait et peut-être on observe là une tendance vers les futures séries, si l'on réduit les frais de candidature.

Il est possible qu'il y ait plus d'opportunités pour que des petites et moyennes entreprises présentent leurs candidatures. Alors, on considère l'échelle à utiliser et je ne crois pas que nous voudrions encourager la sensation que nous voulons favoriser les uns ou les autres et il faut tenir compte que les PME contribuent beaucoup à l'activité locale.

Alors, il faut profiter des opportunités de l'économie numérique, du commerce mondial que nous offre l'Internet. On ne devrait pas créer des sensations de désavantage entre ceux qui sont dans le monde physique réel et qui peuvent voir que peut-être, dans ce sens, ils peuvent avoir des avantages du fait d'avoir un nom géographique, un nom culturel et cela est toujours soutenu par les communautés locales.

---

Je voulais simplement signaler cela parce qu'il faut considérer tous ces aspects et les opportunités lorsque nous analysons ces questions au lieu de créer des obstacles indus.

OLGA CAVALLI:

Merci, je passe la parole à l'Allemagne.

ALLEMAGNE:

Merci madame la présidente. Nous vous remercions de votre travail, nous faisons maintenant une analyse exhaustive, nous avons mené des discussions et maintenant nous avons appris quelques leçons à partir de cette première série.

Je suis d'accord avec le collègue de la Norvège. Il n'est pas possible d'avoir une liste exhaustive de noms définissant tous les noms géographiques à l'échelle mondiale. Jusqu'à présent, le résultat de cet exercice aurait dû être de prévenir les possibles candidats du fait que s'ils utilisent des noms géographiques, il peut y avoir des risques ou des problèmes et qu'ils doivent être préparés pour demander de la collaboration, mener des conversations avec les gouvernements concernés au cas où ils voudraient utiliser ce type de noms.

Dans un grand nombre de cas, les sociétés peuvent aussi considérer de changer ou de modifier les chaînes de caractères faisant l'objet d'une candidature afin d'éviter justement ces possibles conflits et cela, nous l'avons appris au GAC et dans d'autres unités constitutives où nous voyons qu'il y a de la sensibilité entre les gouvernements dans ce sens.  
Merci.

---

OLGA CAVALLI:                   Merci, vous avez d'autres commentaires? Je ne me souviens pas de votre nom.

INDONÉSIE:                       Je suis le représentant de l'Indonésie. En premier lieu, je voudrais vous remercier de votre travail, collègue de l'Argentine.

Comme le chef de la délégation l'a mentionné dans son discours, l'Indonésie veut encore une fois mettre en relief ce qui a été mentionné.

En premier lieu, les noms géographiques de second niveau utilisés, par exemple les ccTLD, devraient être perçus de manière similaire par rapport aux noms de premier niveau dans les gTLD. Nous avons le problème de.vin,.wine, peut-être pourrions-nous avoir le même problème avec d'autres noms comme.amazon ou avec d'autres ccTLD, ou.ind ou quoi que ce soit. C'est au second niveau.

En deuxième lieu, Olga, la communauté a une dynamique. Chaque pays a un nombre déterminé de populations, de cultures, de langues. Dans le cas de l'Indonésie, il y a des noms en particuliers avec lesquels on est d'accord aujourd'hui et qui, peut-être, pourraient être révisés ou modifiés dans quelques années justement à cause de la nature dynamique des changements dans les pays, par exemple des problèmes avec.indonesia, pourquoi pas.

---

Nous voudrions aussi voir comment un nom en particulier, qu'il soit géographique ou de tout autre sorte, lié à la culture par exemple dans un pays donné, une fois que ce nom a été octroyé, comment on peut le rejeter plus tard ou l'annuler? Y-a-t'il un processus pour que le GAC puisse dire à la gNSO et au conseil de l'ICANN qu'il est nécessaire d'annuler ce nom qui provoque des problèmes dans certains pays? Parce que je crois que ce point n'a pas encore été discuté. Merci.

OLGA CAVALLI:

Merci à vous, il y a quelqu'un qui a demandé la parole derrière vous.

JOHNNY LAUREANO:

Dans cette réunion numéro 50, le Pérou a présenté des ALS, les ALS sont les représentations de la société civile, les représentations des utilisateurs finaux de l'Internet et je remercie l'opportunité de pouvoir m'adresser aux représentants des gouvernements.

Je voulais, Olga, vous demander si vous pouvez incorporer en quelque sorte une procédure que nous, en tant qu'utilisateurs finaux, administrée par le gouvernement, si vous pouvez incorporer au processus des consultations aux citoyens. Je demande cela parce qu'il y a des gouvernements qui ont manifesté leur opposition, il y en a qui sont pour, d'autres contre, alors ce serait bien que les administrateurs des pays puissent avoir un type de participation dans les décisions du gouvernement.

---

Normalement, les gouvernements démocratiques ne sont que transitoires et ces domaines qui auront des fins commerciales dureront bien plus longtemps que les gouvernements. Merci.

OLGA CAVALLI:

Merci Johnny. La Thaïlande a la parole.

THAÏLANDE:

Je voudrais dire que lorsque nous avons parlé des noms géographiques, il y a une norme qui fait allusion à la procédure accélérée des IDN, qui surgit du groupe d'experts sur les noms géographiques, qui a une base de données sur les noms géographiques.

Dans le guide de candidature des nouveaux gTLD, on ne fait pas référence à ce manuel, à ce guide, ni dans d'autres travaux de l'ICANN, par exemple la procédure accélérée des IDN qui a été clairement établie dans l'UNGEGN.

Si je reviens à la Thaïlande et je vois la langue Thaïlandaise et je vois comment on écrit en Argentine ou au Pérou, il y a un dictionnaire qui contient les 21 noms des bureaux du gouvernement, alors je crois que si nous pensons à des noms géographiques au second niveau, lorsque nous parlerons des nouveaux gTLD il faudrait inclure aussi d'autres chaînes qui ne sont pas limitées seulement à l'écriture anglaise, par exemple ce que je viens de citer. UNGEGN peut être une bonne référence pour ces IDN auxquels on fait référence dans la procédure accélérée des IDN mais qui n'est pas inclus dans la liste 3166-2.

OLGA CAVALLI:

Je crois que nous n'avons pas beaucoup de temps pour les commentaires. Je vous propose la chose suivante, j'ai pris note de vos commentaires, je vais les étudier, je vais les partager avec le groupe et les analyser.

Si vous voulez présenter d'autres idées pertinentes, mon adresse email se trouve entre les membres du GAC, [olgacavalli@gmail.com](mailto:olgacavalli@gmail.com). Je peux voir les courriers depuis mon téléphone, depuis tout dispositif, vous pouvez m'envoyer un email pendant les deux prochaines semaines.

Je vais résumer tous ces apports, je vais préparer une nouvelle version du document et continuer le travail.

Par rapport à l'ICANN, je voudrais demander à Madame la Présidente de m'aider à identifier qui il faudrait contacter au sein de l'ICANN dans l'avenir pour continuer à travailler parce que ce serait un exercice très intéressant entre nous avec la communauté si nous sommes heureux.

Mais nous voulons aussi interagir et échanger des idées et les résultats de nos documents avec l'ICANN et voir comment cela pourrait être ajouté dans des documents à venir pour les nouvelles séries des nouveaux gTLD. Merci beaucoup de votre attention à vous tous et merci de nous avoir rejoints aussi tôt que cela aujourd'hui.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup Olga et merci à vous tous d'être venus, nous allons faire une pause café jusqu'à 10h30 dans le GAC, je vous demande de

---

revenir à 10h30 dans le GAC pour que nous puissions commencer la séance pour résoudre les détails du communiqué, pour finir notre communiqué. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**